



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE CONCORET**  
**56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2015

*L'an deux mille quinze, le 13 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 06 octobre 2015, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.*

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Présents :

COIGNARD Ronan

EVEILLARD Evelyne

LURETTE Gilles

AUBERT Jean-Marie

GARCIA Déborah

MEZZALIRA Nicolas

AUBERT Joëlle

LE BOURHIS Jean-Pierre

SAILLARD Loïc

MULLER Sarah

LEGLOAHEC Yann

VIMAL DU MONTEIL Philippe

Secrétaire de séance : Mme Joëlle AUBERT

Absents excusés : M. Gwenaël AUBRY (pouvoir à Loïc SAILLARD), M. Edmond GORTAIS (pouvoir à Mme Sarah MULLER)

Absents : M. Alain COAT

### DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :  
BATIMENTS COMMUNAUX :  
N°02D - devis travaux pour réouverture de l'Eglise

Le conseil décide, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

### N°02/10/2015 – VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX

Vu les demandes d'acquisition de terrains communaux par MM. GIGORD, BIENASSIS et POUHAUT,  
Vu la délibération 03b/01/2015 décidant de surseoir à la demande d'acquisition de M. GIGORD,  
Vu le travail effectué par la commission voirie, lors de sa séance du 6 octobre dernier, proposant au conseil de fixer à 6.00 € HT le prix du m<sup>2</sup> constructible et à 0.30 € HT le m<sup>2</sup> non constructible,

Vu les demandes de :

- M. et Mme GIGORD pour la ZH 27 : 122 m<sup>2</sup>
- M. et Mme BIENASSIS J.B. : en section ZH (en bordure de leur parcelle)
- M. et Mme POUHAUT Sylvain : ZH 68 : 14 450 m<sup>2</sup>

Après délibération, le conseil décide :

- D'autoriser la vente des terrains à M. et Mme GIGORD et à M. et Mme BIENASSIS (à l'unanimité). M. le Maire est autorisé à signer les actes notariés correspondants
- De ne pas autoriser la vente du terrain à M. et Mme POUHAUT (6 pour la vente, 7 contre et 1 abstention).

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **N° 03A/10/2015 – Maintenance des cloches**

Vu le contrat signé avec l'entreprise MACÉ en 2004, pour la maintenance des cloches et du paratonnerre de l'Eglise,

Vu la consultation lancée auprès des entreprises MACE et BODET,

Vu l'analyse des devis par la commission bâtiments lors de sa séance du 23 septembre 2015 :

- Ets Alain MACE : 126 € TTC (contrat d'un an, renouvelable jusqu'à 3 ans max)
- Ets BODET : 228 € TTC ((contrat d'un an, renouvelable jusqu'à 3 ans max)

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE, (à l'unanimité) de retenir l'entreprise Alain MACE, et d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

## **BATIMENTS COMMUNAUX :**

### **N° 03B/10/2015 – Logement sur le commerce**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'au-dessus du multiservices en centre bourg, au 17 rue des Chesnots, il existe un volume vacant susceptible d'être valorisé. La structure de cet espace est en bon état mais la couverture nécessite une remise à neuf. Une dalle béton sépare le rez de chaussée commercial et ce volume inoccupé.

Afin de répondre à :

- la demande locative locale, notamment par du logement familial,
- la densification et la revitalisation du centre bourg
- au projet de centralité initié par le pays de Ploermel et la Région Bretagne,

Une esquisse technique a montré la possibilité de créer un locatif de T4 avec un accès par l'est du bâtiment, à l'arrière du salon de coiffure.

Le logement pourrait être financé en PLUS (Prêt Locatif Aidé à Usage Social). La création d'un rangement au rez de chaussée est envisagé sur la partie arrière du terrain.

Une étude de faisabilité financière a montré qu'il est possible de créer ce logement pour un coût d'opération d'environ 147 000 € T.T.C. avec une T.V.A. à 5.5 %, comprenant travaux, raccordements, appel d'offres, honoraires divers et révisions de prix.

Le projet prévoit la réalisation des études préalables début 2016 pour un démarrage de travaux à l'été 2016.

Afin de lancer cette opération locative à vocation sociale, le conseil municipal décide (à l'unanimité) de:

#### **Article 1**

- Engager ce projet de création d'un logement locatif financé en PLUS en maîtrise d'ouvrage communale

#### **Article 2**

- Solliciter près de l'Etat les subventions, une décision d'agrément pour bénéficier de la T.V.A. au taux réduit à 5.5% et une exonération de la TFPB pendant 25 ans.

- Solliciter un prêt locatif près de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Solliciter les subventions du Conseil Départemental du Morbihan pour la création de logements locatifs sociaux,
- Solliciter les subventions de la Région Bretagne via le Pays du Centre Est Bretagne au titre de la centralité.
- Solliciter une réserve parlementaire au titre des centres bourgs ruraux
- Solliciter les subventions près de tout autre organisme susceptible d'apporter son aide financière pour la création de logements locatifs sociaux en milieu rural.

### **Article 3**

Pour réaliser cette opération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de passer une convention d'assistance administrative et financière à maîtrise d'ouvrage avec SOLIHA PACT HD du Morbihan pour un montant hors taxes de 4 568 € H.T.

### **Article 4**

Le conseil municipal décide également de mandater un bureau d'études pour mener la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération.

### **Article 5**

Le conseil municipal autorise également Monsieur Le Maire à signer tous les contrats, conventions, appel d'offres, marchés, baux... à venir pour la réalisation du projet.

## **BATIMENTS COMMUNAUX : N°03C/10/2015 – ELECTRICITE : CONSULTATION**

Vu la délibération du conseil en date du 9 juillet 2015 autorisant la consultation auprès de plusieurs fournisseurs, pour la fourniture des sites communaux (bâtiments, éclairage public et EHPA),

Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de choisir EDF comme fournisseur et autorise M. le Maire à signer les contrats présentés (durée de 3 ans).

## **BATIMENTS : N°03D/10/2015 - devis travaux pour réouverture de l'Eglise**

Vu les délibérations du Conseil en date des 13 janvier 2015, 9 juillet 2015

Vu le rapport de visite du 29 janvier 2015 du Cabinet Antak, architecte du Patrimoine sollicitant la purge des murs intérieurs pour aération du support maçonnerie,

Vu le montant d'un premier devis présenté par la SARL Le Dévéhat-Tiffoin de Redon d'un montant de 7 598.35 € HT et dans l'attente d'autres propositions,

Considérant que les élus souhaitent la réouverture de l'église, si possible, avant la fin de cette année,

Après délibération, le conseil autorise M. le Maire (à l'unanimité) à :

- Contacter l'entreprise la moins-disante et signer le devis correspondant,
- Solliciter des fonds publics et privés
- Inscrire la dépense en section d'investissement du budget communal.

**REPAS DES AINES :**  
**N°04A/10/2015 – Prix du repas des accompagnants**

Comme chaque année, la commune offrira aux personnes de 70 ans et plus, le repas annuel, le samedi 28 novembre prochain, à l'Espace de services et d'animations.

Afin de pouvoir procéder à l'encaissement des repas payants sur la régie correspondante, il y a lieu de fixer le tarif du repas pour les personnes de moins de 70 ans. (Prix 2014 : 18 €).

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE (à l'unanimité) de fixer le tarif du repas (personnes accompagnantes de moins de 70 ans) à 18 € pour l'année 2015.

**REPAS DES AINÉS :**  
**N°04B/10/2015 – Désignation du prestataire**

M. le Maire propose à l'assemblée de faire appel à M. REMINIAC Anthony pour l'organisation du repas, en qualité d'autoentrepreneur.

Après délibération, le Conseil Municipal, DECIDE (à l'unanimité),

- de faire appel à M. Anthony REMINIAC, pour l'organisation du repas
- de régler la facture correspondante en fonction du devis présenté.

**N°05/10/2015 –CAMPING MUNICIPAL : dates d'ouverture 2016**

Vu la délibération du Conseil en date du 12 novembre 2012 fixant les dates d'ouverture du camping du 15 juin au 30 septembre,

Le conseil est amené à se prononcer sur le maintien ou la modification de ces dates pour la saison 2016. Après délibération, le Conseil DECIDE (à l'unanimité) de fixer l'ouverture du camping comme suit :

- Week-end de Pâques
- Week-end et jours fériés du mois de mai
- Tous les jours du 01 juin au 30 septembre

**N°06/10/2015 – ASSAINISSEMENT : Tarifs 2016**

Le conseil municipal doit délibérer sur les tarifs concernant la redevance assainissement pour l'année 2016 :

Après délibération, le conseil municipal, DECIDE (à l'unanimité) d'augmenter les tarifs de 2 %, à compter du 01/01/2016 :

- Redevance Abonnement : 12.50 €
- Redevance m3 :
  - De 0 à 30 m3 : 0.137 €
  - Sup. à 30 m3 : 0.507 €

## **N°07/10/2015 CAUE : Adhésion 2015**

Le conseil est amené à se prononcer sur l'adhésion pour 2015 de la commune au CAUE du Morbihan, moyennant une cotisation de 0.30 € par habitant, soit pour l'année : 224.40 € Cotisation imputée à l'article 6281 du budget de fonctionnement de la commune.

Après délibération, le Conseil DECIDE (à l'unanimité), d'adhérer au CAUE pour 2015.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Date des Vœux du Maire 2016 : vendredi 22 janvier, à 19 h 00
- Elections régionales des 6 et 13 décembre : Liste des permanences
- Bretagne Energies citoyennes est une association souhaitant promouvoir l'investissement citoyen dans les énergies renouvelables. Le conseil municipal souhaite des informations complémentaires.
- Avis d'enquête publique : une consultation du public sera ouverte du 02 au 30 novembre 2015 en mairies de Concoret et Mauron concernant le projet présenté par le GAEC DE LA ROCHE, en vue d'exploiter un élevage bovins.
- Achat de Sapins de Noël pour les commerces et services municipaux: opération renouvelée
- Programme « Un fruit pour la récré » : le conseil municipal décide d'adhérer à ce dispositif et de favoriser l'achat de fruits bio.
- Acquisition de panneaux Bretagne 5/5 : prise de position à voir lors d'un prochain conseil municipal.